



## Si vous cherchez plus précisément des plans ...

Par essence, un projet de construction est dressé par un architecte ou un maître d'état pour les besoins d'un propriétaire. C'est par conséquent auprès des uns et/ou des autres qu'il faut dans un premier temps chercher les plans originaux.

A ce jour, il n'existe que peu de fonds de bureaux d'architectes ou d'entreprises du bâtiment déposés dans les archives publiques neuchâteloises :

- Fonds Léo Châtelain (Archives de l'Etat de Neuchâtel /AEN)
- Fonds Pizzera (AEN)
- Fonds Guillaume Ritter (AEN)
- Fonds Hans Rychner (Archives de la ville de Neuchâtel)
- Fonds Beate et Maurice Billeter (Archives de la construction moderne, Lausanne)

Les plans antérieurs à la fin du 19<sup>e</sup> siècle sont rares, de même que les documents relatifs aux constructions privées. Les édifices publics ont en général laissé davantage de traces, à chercher dans les archives communales et cantonales.

A partir du début du 20<sup>e</sup> siècle, la construction et la transformation des bâtiments sont soumises à autorisation communale (police des constructions), une demande qui s'accompagne en principe d'un dépôt de plan. Pour consulter ces documents, il faut donc s'adresser aux administrations communales.

- La Chaux-de-Fonds, dès 1888-1889
- Le Locle, dès 1889
- Neuchâtel, dès 1902-1903
- autres communes neuchâteloises, dès 1912